

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME DANIELLE BRUNET**

**OBJET : Action "accélérateur de l'emploi itinérant" : convention avec la chambre de commerce et d'industrie du pays d'Arles (CCIPA).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée par la chambre de commerce et d'industrie du pays d'Arles (CCIPA) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur. Il s'agit d'un renouvellement d'action d'accompagnement professionnel.

L'action « accélérateur de l'emploi itinérant » a pour objectif de réaliser 14 sorties du bus de l'emploi mis à disposition par le Département sur le territoire du pays d'Arles. Elle s'adresse principalement à des bénéficiaires du RSA (BRSA) proches de l'emploi, inscrits dans une démarche de retour à l'emploi et accompagnés par une structure sur le territoire.

Elle mobilise le réseau économique dans l'optique d'informer les entreprises sur les outils mis en place par le Département et les inciter à s'en saisir (Provence emploi, emplois en Provence, etc.), de leur permettre d'exercer pleinement leur responsabilité sociétale, et, le cas échéant d'adhérer au club des entreprises de Provence et de contribuer à faire évoluer les modes de recrutement.

Chaque sortie du bus se déroule en deux temps :

- le matin et l'après-midi : rencontres entre les BRSA et les chefs d'entreprises (rendez-vous individuels, tables rondes thématiques, sessions de recrutement etc.) ;
- la pause méridienne : présentation, aux entrepreneurs du territoire concernés invités, de l'offre du Département dédiée aux entreprises.

L'action vise à :

- permettre aux BRSA des communes du pays d'Arles d'intégrer les attentes des chefs d'entreprise ;
- sensibiliser les entreprises sur l'impact positif de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ;
- accélérer le retour à l'emploi des BRSA ;
- assurer une proximité sur un territoire vaste et à dominante rurale tout en conférant une meilleure lisibilité à l'action départementale.

*Bilan intermédiaire de l'action du 01/06/2019 au 24/02/2020, l'objectif étant de réaliser 16 sorties de bus :*

Le bus a réalisé 11 sorties qui ont permis d'organiser 22 ateliers, mobilisant au total 37 représentants d'entreprises différents et touchant 86 BRSA. En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/06/2020 au 31/05/2021 en passant de 16 à 14 le nombre de sorties du bus par rapport au conventionnement précédent mais en systématisant les présentations dédiées aux entreprises lors de la pause méridienne. Ce nouvel objectif justifie le maintien d'un financement à hauteur de 50 000 €

Ce rapport concerne le financement de la CCIPA selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 50 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL